



## **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC**

### **POLITIQUE POUR NOUVELLES NAISSANCES**

Afin d'encourager les naissances et/ou adoptions sur le territoire, la Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc désire se doter d'une politique d'accueil pour les nouvelles naissances.

L'entrée en vigueur de cette politique est rétroactive au 3 novembre 2013 et comprend 3 volets. Une seule demande peut être accordée par volet et par enfant.

- **Volet 1: Panier-cadeau pour une nouvelle naissance (valeur de 100\$)**
- **Volet 2: Sac-cadeau de la bibliothèque municipale (ensemble de livres - valeur 50\$)**
- **Volet 3: Incitatif pour utilisation de couches lavables**

#### **Critères d'admissibilité:**

- **Être résident de la Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc lors de la naissance de votre enfant pour les Volets 1 et 2**
- **Être résident de la Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc pour le Volet 3**
- **Être parent d'un enfant de moins de 12 mois**
- **Fournir les documents requis à la demande conformément à un ou l'autre des volets de la présente politique**
- **Faire parvenir votre demande et autres documents au plus tard dans les 12 premiers mois de vie de votre enfant**

La municipalité, son conseil, et ses employés ne peuvent en aucun cas, être tenus responsables de quelque oubli que ce soit.

---

#### **VOLET 1: Panier-cadeau pour une nouvelle naissance (valeur de 100\$)**

La Municipalité offre un panier-cadeau d'une valeur de 100\$ à tous les nouveaux parents de Sainte-Jeanne d'Arc. Les parents devront en faire la demande à la Municipalité en remplissant un formulaire à cet effet précisant le nom et la date de naissance ou la date d'adoption de leur enfant ainsi que leurs coordonnées complètes. Seuls les parents ayant fait une demande recevront ce panier-cadeau.

Une chronique dans le bulletin municipal soulignera les naissances et une photo du nouveau-né sera affichée au bureau municipal si les parents le désirent.

#### **Documents requis :**

- **Formulaire d'inscription - VOLET 1 - disponible au bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité**
- **Copie du certificat de naissance ou d'adoption**
- **Une preuve de résidence mentionnant votre adresse complète (compte de taxes, permis de conduire, facture Hydro-Québec ou autres)**

## **VOLET 2: Sac-cadeau de la bibliothèque municipale (ensemble de livres d'une valeur de 50\$)**

Devant l'importance de développer le goût de la lecture très tôt chez les jeunes enfants, un sac-cadeau contenant un ensemble de livres d'une valeur de 50\$ sera remis par la bibliothèque municipale à tous les nouveaux parents de Sainte-Jeanne d'Arc.

Conditions:

- Avoir rempli le formulaire d'inscription pour le VOLET I (dont copie vous sera remise pour présentation à la bibliothèque municipale)
- Inscrire votre enfant à la bibliothèque municipale (inscription gratuite) en s'y présentant aux heures d'ouverture
- Remettre une copie du formulaire d'inscription du VOLET 1 à la responsable de la bibliothèque

Seuls les parents respectant cette condition recevront ce sac-cadeau qui leur sera remis lors de leur visite à la bibliothèque.

---

## **VOLET 3: Incitatif pour utilisation de couches lavables**

Dans un souci de protection de l'environnement et désirant répondre aux besoins des jeunes familles, la Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc est heureuse d'offrir aux nouveaux parents de son territoire un soutien financier concret pour l'achat d'un ensemble de couches lavables.

En effet, un remboursement maximal de 100 \$ par enfant est applicable sur le montant déboursé pour l'achat d'un ensemble de couches de coton comprenant un minimum de 20 couches.

Afin d'être admissibles à ce programme d'aide financière, les parents doivent présenter les documents mentionnés ci-dessous à la Municipalité:

- Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé par le ou les parents (formulaire disponible à la Municipalité et sur le site internet)
- Une preuve de résidence mentionnant votre adresse complète (compte de taxes, permis de conduire, facture Hydro-Québec ou autres)
- Une preuve d'achat pour un ensemble minimum de 20 couches lavables (facture originale seulement) - Assurez-vous d'avoir l'adresse de la boutique sur la facture
- Une preuve de naissance de votre enfant (certificat de naissance)

\* La preuve de naissance et la facture originale vous seront remises par la suite.

\*\* À noter que la subvention sera versée uniquement après la réception de tous les documents.

La Municipalité encourage les nouveaux parents à participer au programme et à profiter d'économies intéressantes, en plus de faire un choix écologique!

---

Les formulaires nécessaires pour votre demande sont disponibles à l'endroit suivant:

**Bureau municipal**, 205 rue Principale, Sainte-Jeanne d'Arc

ou sur le site internet de la municipalité:

[www.municipalite.sainte-jeanne-darc.qc.ca](http://www.municipalite.sainte-jeanne-darc.qc.ca) à l'onglet → Municipal → Administration municipale → Politiques